COMPTE-RENDU

CCMA DU 19 AVRIL 2023

La croisade de la CGT-EP Paris 2019-2023

Le reclassement des MA 2 en MA1 sans report d'ancienneté aux 1er septembre 2017 et 2018

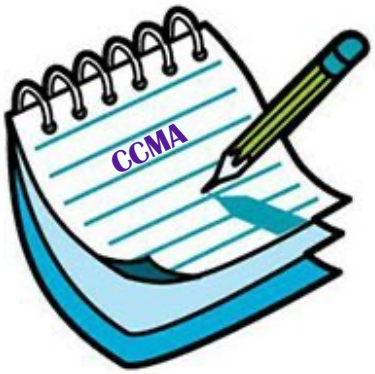

Un beau rappel de salaire en perspective qui pourrait tomber en juin ou juillet prochain.

Après 4 ans de lutte acharnée (lire notre déclaration liminaire pour apprécier la teneur du SCANDALE), la CGT-EP et le SUNDEP Solidaire n'ont rien lâché et obtenu, enfin, JUSTICE, pour les maîtres délégués, reclassés, sans report d'ancienneté en 2017 et 2018.

Le rectorat va donc reconstituer la carrière depuis 4 ans (avril 2019) d'une bonne vingtaine de Maîtres lésés. Il vont tacher cependant de faire sauter la prescription et reprendre leur ancienneté depuis le 1er septembre 2018.

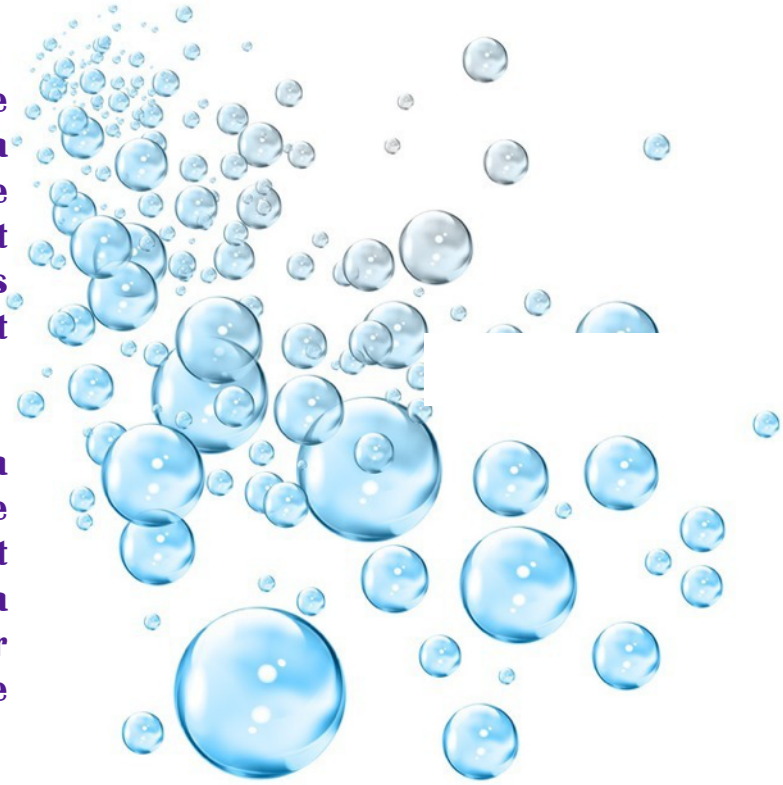

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Avancement accéléré d'échelon suite à RDV de carrière 2021/2022

Les professeurs ont un RDV de carrière aux 6ème, 8ème et 9ème échelon.

Pour les 6ème et 8ème échelons, 1/3 des professeurs les mieux « évalués » passent à l'échelon supérieur un an plus tôt. Soit au 7ème en 2 ans au lieu de 3 ans. Soit au 8ème échelon en 2 ans et demi au lieu de 3 ans et demi.

En cas de barème égal, d'autres critères entrent en jeu et notamment, l'ancienneté dans l'échelle de rémunération et l'âge. L'enseignant le plus ancien dans le corps et/ou le plus âgé passant devant. **Avec le PPCR, les possibilités de progresser sont donc devenues plus rares qu'auparavant pour une durée de carrière plus longue !**

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Certifiés	Nombre de promouvables	Nombre de Promus
Passage au 7ème échelon	64	19
'Passage au 9ème échelon	82	25

PEPS	Nombre de promouvables	Nombre de Promus
Passage au 7ème échelon	2	1
Passage au 9ème échelon	6	2

Agrégés	Nombre de promouvables	Nombre de Promus
Passage au 7ème échelon	9	2
Passage au 9ème échelon	16	5

PLP	Nombre de promouvables	Nombre de Promus
Passage au 7ème échelon	7	2
Passage au 9ème échelon	9	2

ARNAQUE

En classe normale, sur près de 20 ans de carrière, les professeurs ont donc la possibilité d'être promus (éventuellement pour seulement 30 % d'entre eux) 2 fois.

Et pour gagner quoi ?

En passant 1 an plus tôt au 7ème échelon, le·la prof gagne 1571,4 € brut soit 1260€ net environ.

En passant 1 an plus tôt au 9ème échelon, il ou elle gagne 1920, 06€ brut de plus soit 1530 net environ.

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Avancement d'échelon 2022/2023 Maîtres délégués MA 1

Les Maîtres délégués, c'est-à-dire les non-titulaires dans l'enseignement Privé sont fort nombreux : 30 % en Ile-de-France et 20 % à l'échelle nationale. Plus de 2 fois plus de non titulaires que dans l'enseignement public qui les rémunère bien mieux.

Vous trouverez dans le 1er tableau le nombre de maîtres qui changent d'échelon entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 23. Et même antérieurement si le Maître est promu au choix.

De l'avantage pour les MA d'être inspectés.

En effet, 20 % des Maîtres les mieux notés (note administrative + note pédagogique) sont promus au choix. C'est à dire qu'ils changent d'échelon 6 mois plus tôt s'ils passent au 2ème ou 3ème échelon et 1 an plus tôt à partir du 4ème échelon. Comme peu de Maîtres sont inspectés dans le Privé à Paris, pas même à l'occasion du passage en CDI, ce sont celles et ceux qui sont inspectés et qui ont une note pédagogique qui, le plus souvent, avancent au choix.

Progresser au choix : une différence notable dans l'avancement.

Un collègue qui progresserait systématique au choix arriverait en 10 ans et demi au 5ème échelon tandis que celui qui progresse à l'ancienneté y arrive en 13 ans !

Vous trouverez les salaires et les durées dans chaque échelon dans le 2ème tableau.

Maîtres Auxiliaires en CDD ou CDI (Maîtres Délégués) 1ère catégorie (MA1)	À l'ancienneté	Au choix (20 %)
Passage à l'échelon 2	115	23
Passage à l'échelon 3	13	3
Passage à l'échelon 4	5	1
Passage à l'échelon 5	5	1
Passage à l'échelon 6	2	1
Passage à l'échelon 8	1	0

Échelon	Avancement au choix	Avancement à l' ancienneté	Indice MA1	Salaire mensuel brut €	+ primes Grenelle €	TOTAL brut €
1	2 ans et 6 mois	3 ans	352	1707,21	100	1807,21
2	2 ans et 6 mois	3 ans	376	1823,61	91,67	1915,28
3	2 ans et 6 mois	3 ans	395	1915,76	83,33	1999,09
4	3 ans	4 ans	416	2017,61	75	2092,61
5	3 ans	4 ans	439	2129,16	66,67	2195,83
6	3 ans	4 ans	460	2231,02	66,67	2297,59
7	3 ans	4 ans	484	2347,02	66,67	2414,09
8	3 ans	4 ans	507	2458,97	33,33	2492,30

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Congé formation/liste d'aptitude d'intégration

LA CGT-SUNDEP
VOTRE MEILLEUR ATOUT

- 37 demandes cette année dont 35 recevables.

- 78 mois proposés par l'administration

- On n'a que des premières ou des secondes demandes.

- 2 enseignants ont déjà obtenu un congé de formation.

- Critères retenus : 2ème demandes…….

- Nombre d'enseignants qui bénéficieront d'un congé formation en 2023/24 :

À SAVOIR : pour préparer l'agrégation le rectorat ne donne que 6 mois et pas un de plus !

06 33 26 18 83

academie.paris@cgt-ep.org

LISTE D'APTITUDE D'INTÉGRATION DES MA EN CONTRAT DÉFINITIF ou AE POUR DEVENIR PLP, PEPS ou CERTIFIÉ

CONTINGENTS POUR L'ACADÉMIE DE PARIS

Certifiés	56
PEPS	7
PLP	6
Nombre totale de candidatures	4 dont 1 seule recevable

Il reste une trentaine de MA en Contrat Définitif sur notre académie. Peu de candidatures car les inspecteurs n'ont pas autorisé plusieurs (trop) de nos collègues à intégrer les échelles de rémunération de titulaires.

Bons pour enseigner mais payés au lance-pierre toute leur carrière durant : le choix du corps des inspecteurs est incompréhensibe.

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Questions de
de la CGT-EP et du SUNDEP Solidaires

Nouvelle circulaire «Changement d'échelle de rémunération » : combien de candidats et combien de dossiers ont-ils été retenus/acceptés par les corps d'inspection ?

Mouvement : les chefs d'établissements ont-ils reçu la liste des professeurs en perte d'heures cette année ? La problématique avait été évoquée lors d'un groupe de travail l'an dernier.

Reclassement des agrégés en 2017. À l'occasion de la précédente CCMA, il nous a été dit que le ministère serait consulté. Avons-nous un retour à ce sujet ?

Maîtres en CDI : Une circulaire qui permettrait aux enseignants concernés de remplir leurs états de service ne faciliterait-elle pas le travail des personnels du rectorat

Combien de postes BOE ont-ils été offerts cette année et dans quelles discipline ?

Les jours de grève n'ont pas été retirés pour tous. Seront-il retirés sur un seul et même mois ?

Pourriez-vous nous communiquer les DGH des établissements privés ?

À quelles conditions un.e chef.fe d'établissement peut-elle/il décider du passage des heures de cours en distanciel ? Un.e chef.fe d'établissement peut-il/elle décider la veille pour le lendemain du passage au distanciel le jour d'une grève, au motif qu'une manifestation passe devant l'établissement ?

RÉPONSES PAGE SUIVANTE

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Réponses du rectorat aux questions de de la CGT-EP et du SUNDEP Solidaires

1) Nouvelle circulaire «Changement d'échelle de rémunération » : combien de candidats et combien de dossiers ont-ils été retenus/ acceptés par les corps d'inspection ?

- 2 candidats du 1er degré pour passer dans le second degré : 1 dossier retenu
- 3 candidats PLP pour devenir certifiés : 1 dossier retenu.

2) Mouvement : les chefs d'établissement ont-ils reçu la liste des professeurs en perte d'heures cette année ? La problématique avait été évoquée lors d'un groupe de travail
l'an dernier.

Le rectorat n'a pas fait parvenir de liste mais le réseau catholique l'a diffusé.

3) Reclassement des agrégés en 2017. À l'occasion de la précédente CCMA, il nous a été dit que le ministère serait consulté. Avons-nous un retour à ce sujet ?

En attente de réponse. on comprend que le RDH s'est enfin saisi du sujet. La CGT-EP va donc pouvoir lui envoyer directement le dossier.

4) Maîtres en CDI : Une circulaire qui permettrait aux enseignants concernés de remplir leurs états de service ne faciliterait-elle pas le travail des personnels du rectorat

Le rectorat de Paris va prendre attache avec l'académie de Créteil qui diffuse une circulaire. Le RDH envisage plutôt une déclaration via Colibris.

5) Combien de postes BOE ont-ils été offerts cette année et dans quelles discipline ? Les personnels reconnus handicapés peuvent être titularisés par inspection. 2 demandes pour le Privé ont été retenues l'an dernier. Demandes actuelle en cours de traitement.

6) Les jours de grève n'ont pas été retirés pour tous. Seront-il retirés sur un seul et même mois ? 4 jours de grève maximum par mois seront retenus. 12 jours de grève + 3 mois retenues (X 4 jours).

7) Pourriez-vous nous communiquer les DGH des établissements privés ? La demande sera transmise au services des Moyens du rectorat.

8) À quelles conditions un.e chef.fe d'établissement peut-elle/il décider du passage des heures de cours en distanciel ? Un.e chef.fe d'établissement peut-il/elle décider la veille pour le lendemain du passage au distanciel le jour d'une grève, au motif qu'une manifestation passe devant l'établissement?

Le rectorat nous répond étonnamment que ce serait à la libre appréciation de chef d'établissement. Il est préciser que le dialogue social en interne est à privilégier.

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Déclaration liminaire
CCMA du 19 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de cette CCMA, il s'agit de traiter de l'avancement accéléré d'échelon des Maîtres contractuels et de l'avancement d'échelon des Maitres Délégués selon des critères que nous demandons à l'administration de bien vouloir nous exposer précisément.

Maîtres non titulaires

Pour ce qui est des maîtres délégués, cela tombe à point nommé puisqu'il va s'agir, également, de réparer une injustice : le reclassement, sans report d'ancienneté, des MA2 en MA1 aux 1er septembre 2017 et 1er septembre 2018.

Ce qui a généré, pour certains, et notamment pour celles et ceux qui étaient au 4ème échelon MA2 une perte de revenu de l'ordre de 40 euros par mois, 500 euros par an. Vous comprendrez aisément qu'ils·elles auraient préféré rester MA2 plutôt que de perdre de l'argent en étant promu·es !

Ne tergiversons surtout pas sur la terminologie. « Inversion de carrière » ou « ralentissement de carrière » ?

Comment accepter qu'une soit disant promotion induise un ralentissement de carrière ? Et d'ailleurs « Inversion de carrière » a été usité par M. HOSATTE, DRH au rectorat de Paris à la CCMA du 3 juillet 2019… et nul autre.

Le rectorat de Paris ne peut qu'accepter, enfin, ce report d'ancienneté. Et cela fait 4 ans qu'on tergiverse alors que le rectorat de Paris s'est engagé, en la personne de son DRH d'alors, à revoir la situation des Maîtres qui y ont perdu.

Aucun argument n'apparaît recevable

Les Maîtres avaient 2 mois pour contester leur reclassement à réception de leur arrêté ?

Vraiment ? Et que vaut alors la parole d'un DRH qui s'engage à revoir ces situations à la demande de la CGT-EP et du SUNDEP Solidaires ? (Les PV de CCMA l'attestent).

Ensuite, on ne peut décemment nous expliquer aussi que si les reclassements ont été plus favorables ailleurs (Amiens : à échelon égal ou Lille à l'échelon supérieur) c'est que la population des Maîtres délégués y serait moindre d'où le coût inférieur.

Le SUNDEP Solidaires et la CGT-EP affirment, au contraire, qu'une population de 30 % de non-titulaires dans le Privé à Paris, ce sont des économies substantielles pour le rectorat en terme de masse salariale. Il fallait oser tenter de retourner la situation !

De plus, on ne peut nous dire que le report d'ancienneté n'aurait pas été validé par le ministère à l'époque. Dans le PV de la CCMA du 3 juillet 2019 M. HOSATTE DRH affirme :

« Il précise que le ministère a validé le report d'ancienneté pour les Maîtres délégués ».

En outre, après 4 ans de questions de nos 2 syndicats restées sans réponse, on apprend le 12 avril 2023 que la situation de 7 maîtres auraient été revues. Mais selon quels critères précis ? Quelles modalités ? En application de quel article et de quel décret ?

LA CGT-SUNDEP
VOTRE MEILLEUR ATOUT

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Déclaration liminaire
CCMA du 19 avril 2023

Le rectorat peut-il, arbitrairement, reclasser certains Maîtres mais pas tous les enseignants concernés ? Nos 2 syndicats doutent de la légalité d'une telle pratique.

Enfin, dans un principe de loyauté vis-à-vis des Maîtres concernés, et de respect de la parole donnée, le rectorat ne peut revenir sur les engagements de son DRH d'alors, a fortiori, après avoir fait durer le suspense 4 longues années : pensons au respect dû aux maîtres délégués et d'avance merci pour nos très chers collègues.

Maîtres titulaires et PPCR

Pour ce qui est des Maîtres contractuels, le PPCR a induit 3 RDV de carrière dont 2 qui permettent de passer un an de moins à l'échelon 6 et un an de moins à l'échelon 8. Et les heureux élus, 30 % seulement, vont être sélectionnés ce jour. Le PPCR : une usine à gaz qui engendre son lot de déception et de consternation.

Mais pour quels enjeux précis si ce n'est la reconnaissance (ou le manque de reconnaissance) de nos pairs : les inspectrices et inspecteurs de l'EN ?

En classe normale, sur près de 20 ans de carrière, jusqu'à l'échelon 9, les professeurs ont donc la possibilité d'être promus (éventuellement, pour seulement 30 % d'entre eux) 2 fois.

Et pour gagner quoi ?

En passant 1 an plus tôt au 7ème échelon, on gagne 1571,4 € brut soit 1260€ net environ.

En passant 1 an plus tôt au 9ème échelon, on gagne 1920,06€ brut de plus soit 1530 € net environ.

Tout cela pour ça ?

LA CGT-SUNDEP VOTRE MEILLEUR ATOUT

Si l'on divise 1260 € sur 20 ans. Ça donne quoi ? 5,25 €/mois en moyenne.

Si l'on divise 1530 € sur 20 ans. Ça donne quoi ? 6, 75 €/mois en moyenne.

Quel gain ! Pour un tiers seulement des maîtres ! Dans ces conditions, ces nouvelles modalités d'inspection qui mobilisent les personnels et ne satisfont finalement personne, sont-elles à conserver ?

La CGT-EP et le SUNDEP Solidaires revendiquent une déconnexion totale entre la rémunération et l'évaluation. Concernant l'évolution de carrière, nous revendiquons une grille unique (un seul grade) avec l'intégration de la HORS CLASSE dans la grille normale.

06 33 26 18 83

academie.paris@cgt-ep.org